



Produits périmés

Par Coucou56

Bonjour

J'ai trouvé dans un magasin de destockage de l'alimentation périmée (gâteaux) je l'ai donc signalé au magasin et on m'a répondu qu'ils avaient le droit de le vendre

Je peux comprendre que certains magasins pratiquent cela mais le magasin en question a-t-il le droit de laisser les articles périmés avec ceux qui ne le sont pas

Et pourquoi le payer au même prix que ceux non périmés

Ils font aussi du surgelés périmés qu'ils mettent à -50% mais 8 mois après la ddm

Merci

Par kang74

Bonjour

Rien n'oblige un magasin à démarquer un produit dont les dates de durée minimale sont dépassées .

Vous êtes libre d'acheter , ou pas .

Il est tout à fait légal de vendre des produits qui ont dépassé ces dates , qui ne sont pas des dates de péremption : les produits ne sont pas périmés .

Seule la DLC a à être respectée .

Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute que pour beaucoup de produits sans DLC, il n'y a aucun risque à les consommer plusieurs semaines voire mois après la DLUO, même s'ils risquent de ne plus être très savoureux.

Si l'emballage est resté intact et que la chaîne du froid n'a pas été interrompue, les surgelés peuvent se conserver plusieurs années en excellent état. Au bout d'un moment ça devient insipide, mais ça reste comestible.

Pour le prix, comme l'a indiqué Kang, au consommateur de décider ce qu'il est prêt à payer.

Par janus2

J'ajoute que pour beaucoup de produits sans DLC, il n'y a aucun risque à les consommer plusieurs semaines voire mois après la DLUO, même s'ils risquent de ne plus être très savoureux. .

Bonjour,

Comme vous dites, "même s'ils risquent de ne plus être très savoureux", ce qui représente donc bien une tromperie sur la qualité des produits de la part du commerçant.

Par Isadore

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi il y aurait tromperie, si le commerçant ne dissimule pas la DDM, et encore plus s'il offre un rabais lié au dépassement de la DDM.

Il est de notoriété publique qu'une DDM (anciennement DLUO) est la date jusqu'à laquelle le fabricant garantit que les denrées conservent leurs apparence, odeur, goût, texture ou valeur nutritive. Le consommateur qui achète un de ces

produits "périmés" prend le risque qu'il soit moins bon, bien que sans danger pour la santé.

A noter que pour nombre de produits, une DDM dépassée de peu n'altère en rien leur qualité. Il n'y a rien de choquant à laisser des gâteaux en rayon quelques jours après la DDM, ils seront tout aussi bons (ou mauvais pour la santé, mais bref). En revanche, si le commerçant noie des gâteaux dont la DDM est dépassée depuis plus d'un an dans un stock de produits neufs, oui ça peut être déloyal.

Par AGEorges

Bonsoir Coucou,

Du fait des fortes amendes qu'il risque, il est peu probable qu'un magasin d'une chaîne connue viole les règlements sur les dates.

Tout est écrit noir sur blanc dans le code de la consommation, lequel peut, par exemple, s'appuyer sur un règlement européen comme :

[url=https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:304:0018:0063:FR:PDF]https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:304:0018:0063:FR:PDF[/url]